

**Mot du Professeur le Père Salim Daccache, s.j.,  
Recteur de l'Université Saint-Joseph,  
lors de la cérémonie de la remise du prix « Berytus Nutrix Legum »,  
à la Bibliothèque du Campus des sciences sociales,  
Rue Huvelin, Achrafieh,  
Le jeudi 18 avril 2013.**

Monsieur le Président,

1. Votre acceptation de présider cette cérémonie et de la parrainer et votre allocution confèrent à cette occasion sa signification particulière dans la vie de l'Université Saint-Joseph et dans le contexte de l'histoire moderne du Liban. Votre présence aujourd'hui à l'événement de la célébration du premier centenaire de la fondation de la Faculté de droit et des sciences politiques dans notre université rend cet événement pour nous un point d'appui indélébile et inoubliable.

Merci d'avoir pris cette initiative, nous y voyons la constance de ce sentiment que les ex-présidents de la République ont éprouvé envers cette Faculté en particulier, et envers notre université en général, en reconnaissance peut-être pour ses contributions dans la vie nationale, et il est probable que cette présence des présidents de la République jusqu'aujourd'hui soit un rappel pour l'Université pour mener à bien sa mission conformément aux valeurs fondamentales humaines et spirituelles qui figurent dans sa Charte et dans sa conscience et qui sont ancrées profondément dans l'entité de la patrie libanaise.

Monsieur le Président, chers Messieurs,

2. C'est aussi une occasion de rendre hommage et de remercier le professeur François Terré de Paris, président de l'Académie des sciences morales et politiques à laquelle nous lient un accord de coopération et d'échange scientifique et un soutien moral de sa part à l'Académie fondée par la Faculté de droit en la personne de son doyen le professeur Fayez el-Hajj Chahine. C'est l'Académie de Beyrouth, la Mère des lois Berytus Nutrix Legum. Il est également opportun de rendre hommage à l'Université de Lyon en la personne de son président Jacques Comby, car nous n'oublions pas cette relation scientifique, humanitaire, sociale et spirituelle entre l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et l'Université de Lyon, et même entre la Compagnie de Jésus au Proche-Orient et la ville de Lyon où beaucoup de pères jésuites qui ont travaillé dans ses missions au Liban, en Syrie et en Égypte étaient de la ville de Lyon et ont laissé dans les âmes comme dans les esprits un bon impact dans les domaines spirituel, social et scientifique. Parmi les personnalités qui ont fondé la Faculté de droit, le Professeur Paul Huvelin de la ville de Lyon occupe une place éminente. Il était le représentant de l'Association lyonnaise pour

l'enseignement supérieur en dehors de la France et a eu le mérite de surmonter tous les obstacles qui entravent la fondation de l'École française de droit à l'Université Saint-Joseph, ainsi que l'École française de l'ingénierie à Beyrouth qui célèbre également le centenaire de sa fondation. Ainsi, les relations entre la ville de Beyrouth et la ville de Lyon, et entre l'Université de Lyon et l'Université Saint-Joseph ont toujours été raffinées comme la soie de Lyon. En témoignent les dizaines de milliers d'étudiants universitaires libanais titulaires de diplômes de l'Université de Lyon et de l'Université Saint-Joseph dans les différents domaines de spécialisation : médecine, ingénierie, études juridiques, économiques, et même dans les études arabes, orientales et islamiques.

3. Monsieur le Président, chers professeurs,

Que nous prenions l'initiative de célébrer trois centenaires de trois facultés civiles parmi nos treize facultés, cela ne signifie pas que nous nous efforçons de nous vanter d'une fierté terrestre ou d'une certification du passé. Nous laissons aux critiques et aux philosophes de l'histoire ainsi qu'aux pédagogues le soin de lire cette histoire qui dépasse le centenaire, car l'âge de notre université est de cent trente-huit ans, et de dégager de cette histoire ce qu'on met dans un coffre à perles et dans une boîte à bijoux et ce qui se place dans le casier des Antiquités. Nous cherchons aujourd'hui à faire de cet anniversaire un pont sur lequel nous traversons vers l'avenir et une occasion pour relire le passé en fonction des défis du présent et de l'avenir, nous inspirant ainsi de ce passé ses points forts stables et rayonnants en vue d'éviter ses points faibles, renouvelant ainsi la promesse que notre mission éducative soit toujours basée sur le principe du service pour cette patrie et pour sa jeunesse. C'est un service qui ne connaît pas de distinction entre un Libanais et un autre ou une certaine avidité de profit ou un certain pouvoir autoritaire. Il s'agit d'un service éducatif fondé sur l'amour de la science et sur la confirmation de la qualité de l'éducation et de la nécessité d'édifier le citoyen aujourd'hui pour qu'il soit un partenaire à part entière dans l'édification de la nation à travers son engagement à être un acteur dans sa prise de défense du bien commun.

4. Dans ce contexte, la Faculté de droit a joué un rôle fondamental dans la genèse de la science juridique libanaise unique qui combine diverses traditions dans l'unicité et la particularité, de sorte que les spécialistes sont témoins que le système juridique libanais - que ce soit dans le domaine juridique public ou privé - est un système intégré au service du droit. La faculté a joué également un rôle fondamental dans l'éducation de milliers d'avocats qui ont contribué à l'émergence d'un Liban moderne ouvert et regroupant tous ses citoyens. Cette Faculté a fait et continue à exécuter un travail pionnier dans l'élaboration de l'identité libanaise sous l'angle juridique, constitutionnel et politique. Ainsi le concept de l'appartenance libanaise des Libanais et celle de la patrie est devenu une pierre angulaire du contrat social et politique libanais qu'on doit confirmer à une époque où l'on vit une fragmentation et une perte de conscience. Ce concept est devenu également une grande valeur existentielle et une clé pour le salut de la patrie du népotisme, de la corruption et de l'impunité. Aujourd'hui, comme la Faculté a commencé à diversifier ses diplômes et ses programmes et à profiter de son expérience à Dubaï, elle se dirige

vers le renouvellement de son service et de sa mission et vers la confirmation de son rôle pionnier dans l'activation de la renaissance libanaise.

5. En conclusion, en renouvelant mes remerciements à vous, Monsieur le Président, étant donné que cette célébration du centenaire de cette faculté se déroule sous votre haut patronage, il m'est indispensable de remercier et de rendre hommage à tous ceux qui ont préparé cette célébration de près ou de loin, qu'ils soient de la Faculté ou de l'université ou d'autres institutions, comme l'Agence universitaire française et l'Institut français. Je conclus aussi en remerciant le doyen de cette Faculté, le Professeur Fayez el-Hajj Chahine, ce juriste qui s'est battu pour l'élévation du Liban et de la ville de Beyrouth en particulier grâce à la Faculté de droit quand il a suggéré avec enthousiasme au Conseil de notre université de créer l'Académie de Beyrouth, la Mère des lois, non pas pour faire revivre une école juridique du 5<sup>ème</sup> s. de notre ère, mais pour renforcer le travail de recherche pour le Liban et pour ce Moyen-Orient arabe, et pour honorer les pionniers parmi les juristes à l'échelle mondiale, afin que le prix académique de Beyrouth Mère des lois soit une référence universelle ayant sa valeur et son écho retentissant. Cher Professeur Fayez el-Hajj Chahine, vous n'avez pas besoin de travailler dans l'avenir, car votre passé témoigne pour vous, mais cette Académie que vous avez fondée sera confiée à vos bons soins pour que vous donniez à chacun son droit.

6. Enfin, Monsieur le Président et chers amis, quand nous célébrons un centenaire ou un jubilé, le travail qui a été accompli et réalisé dans le passé nous pousse dès aujourd'hui à construire le nouveau centenaire plus fort et plein de fruits et de bonnes œuvres comme si la Faculté a été fondée aujourd'hui même. Sur cette idée nous poursuivons notre cheminement, avec le Liban et pour lui, le Liban de la justice, du rayonnement éducatif et de la confiance mutuelle, le Liban de la coexistence, le Liban de la liberté responsable et de la capacité à surmonter l'impossible.

---